

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

AFFICHE le : 8 septembre 2026

TRANSMIS le : 8 septembre 2026

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

OBJET :

Instauration d'un tarif pour le nouveau cours de danse de « Barre à Terre » pour l'année 2026-2027

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt six
Le jeudi 3 septembre à 20H45

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle M. Joulou en séance publique sous la Présidence de **Madame FERTÉ Nadège, Maire**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BOURDIN Nathalie, CHATELAIN Hélène, DAUDRÉ Sibylle, DENIAU Julie, DRÉVILLE Hélène, JBANCA Cristina, LE BEC Fanny, SIMONY Emilie

Messieurs : HERBIN Olivier, LEBRUN Mathieu, MARTIN Jean, MORELL Jean, RAIMBAULT Jonathan, STERLIN Alexandre, VIRLOGUEUX Christophe, WEISSE Corentin

Absents : Mmes BACH Céline, LHOTTE Sandrine

Pouvoirs : M. CHORQUES Alexandre donne pouvoir à M. LEBRUN Mathieu
M. GILLOTIN Thierry donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
M. DI MÉO Jean-Luc donne pouvoir à Mme BARON Claudine

Secrétaire : Mme DRÉVILLE Hélène

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

Mme Le Maire explique au Conseil Municipal que l'école de danse municipale propose un nouveau cours pour l'année scolaire 2026-2027, celui de « Barre à Terre ».

Il convient donc de créer un tarif pour ce nouveau cours.

Il est proposé le tarif suivant :

- 68€ pour élèves résidant sur la commune de Saint-Witz,
- 85€ pour les élèves extérieurs à la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- 1/ Décide d'approuver à l'unanimité pour l'année scolaire 2026/2027, le tarif proposé de :
- 68€ pour élèves résidant sur la commune de Saint-Witz,
 - 85€ pour les élèves extérieurs à la commune.

- 2/ Délibération transmise à M. le sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Nadège FERTÉ

